



Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	34
Nombre de conseillers votants :	39
- dont « pour » :	39
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

**Délibération n°2025-69**

Date de la convocation : 23 avril 2025

**Objet : Convention de mise à disposition d'un travailleur social par le Centre de gestion des Landes****Le mardi 29 avril 2025 à 18h45**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents :** Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Valérie BRETHOUS, Régine TASTET, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE

**Suppléants :** Luc DE MONSABERT

**Étaient excusés :** Marie Josée SIBERCHICOT, Guy BAUBION BROYE, Henri LALANNE

**Procurations :** Rachel DURQUETY à Didier MOUSTIE, Corine DE PASSOS à Serge LASSERRE, Liliane MARBOEUF à Jean-Luc SEMACOY, Stéphane BELLANGER à Valérie BRETHOUS, Sophie DISCAZAUX à Alain DIOT,

**Absents :** Estelle LEVI, Christel ROLLO, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT,

**Secrétaire de séance :** Philippe LABORDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

La Convention actuelle de mise à disposition d'un travailleur social du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes (CDG 40) au profit des personnels des collectivités et établissements publics landais étant échuë, le Centre de gestion propose une nouvelle convention, qui reprend à l'identique les termes de la précédente.

Ce service social propose aux collectivités qui le souhaitent, l'information, l'orientation et l'accompagnement de leurs agents sur les dispositifs d'aide adaptés aux difficultés sociales, économiques, psychologiques ou encore de santé qu'ils peuvent être amenés à rencontrer.

Dans ce cadre, des permanences sont organisées dans les lieux garantissant la confidentialité et l'anonymat aux agents.

L'adhésion à ce service est totalement gratuite pour la Collectivité et ses agents.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer à ce service et d'autoriser le Président à signer la convention ci-annexée précisant les modalités d'intervention.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** l'adhésion à ce service de mise à disposition d'un travailleur social par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée fixant les modalités de cette mise à disposition.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE

